

PPCR, NOUVELLES CARRIÈRES : mise en place dès cette rentrée !

Dès septembre, première étape : le reclassement !

Dès le 1er septembre se mettent en place de nouvelles grilles d'avancement et de rémunération. Pour connaître votre reclassement et vérifier l'exactitude de l'arrêté

Module de calcul du reclassement sur notre site : www.lyon.snes.edu

J'ai été inspecté l'an dernier, à quoi ça sert ?

Un système transitoire :

Si vous êtes un professeur certifié et agrégé, CPE ou Psy-EN qui, au cours de l'année scolaire 2017-2018, atteint **les 2 ans dans le 6e échelon ou les 2 ans et demi dans le 8e échelon**, votre note obtenue suite à l'inspection associée à votre note administrative de 2016, peut vous classer parmi les **30% des personnels ayant un avancement accéléré d'un an**. Sinon, c'est le rythme correspondant à l'ancien choix accéléré qui s'impose à tous.

La classe exceptionnelle

Cette année, un nouveau grade se crée pour faire suite à la Hors Classe : la **Classe Exceptionnelle**. Nouveau débouché de carrière dont l'accès est encore trop

En cours d'année : un « rendez-vous de carrière » ?

Qu'est ce qu'un « rendez-vous » de carrière ? :

Une inspection en situation professionnelle suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis un entretien avec le chef d'établissement dans les 6 semaines qui suivent. Et plus de note mais une grille !

Qui est concerné cette année par les « rendez-vous de carrière » ?

Les professeurs certifiés et agrégés, les CPE et les Psy-EN qui, au cours de l'année scolaire

entrent dans la 2^e année de l'échelon 6

Possible accès à l'échelon 7

atteignent 1 an et demi dans l'échelon 8

Possible accès à l'échelon 9

entrent dans la 2^e année de l'échelon 9

Prise en compte pour l'accès à la

Si vous êtes dans un de ces cas de figure, vous avez, normalement, reçu un mail du rectorat sur votre boîte académique début juillet. Si ce n'est pas le cas, contactez-nous.



**Stage
« PPCR
- Nouvelles carrières »
Jeudi 16 novembre à Lyon**

**Formulaire d'inscription
et modèle d'autorisation d'absence
sur notre site :
www.lyon.snes.edu**



**Une question,
des difficultés,**

**Les militants du SNES sont là
pour vous répondre, vous
conseiller et vous aider.
Contactez nous**

- Par mail : s3lyo@snes.edu
- Par téléphone : 04 78 58 03 33
- En venant à la permanence (16 rue d'Aguesseau – Lyon 7^e) du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30

